

Propositions sur les Conditions de la mise à disposition du premier concasseur de pierre à Cobly à la coopérative CP

1. Réception du matériel au Kaalt à Cotonou le.....
2. Prise en charge par Marcelin X, garant des conditions d'ASF de mise à disposition du matériel.
3. Objet de la mise à disposition d'un concasseur de pierre manuel (marque....) par l'association ONG ASF : Allègement de la pénibilité du travail des casseuses de pierres de Cobly, membres de la coopérative CPC.
4. Création de la coopérative de femmes à Cotonou (je propose de faire intervenir un français que je connais et qui vit depuis 20 ans à Cotonou, pour m'aider à monter la coopérative).
  - Une liste de 40 femmes « casseuses de pierre » devra être établie, avec toutes les informations nécessaires à la composition de la coopérative CPC « les casseuses de pierres de Cobly ». (ces éléments figurent sur mon mémoire en annexe)
  - Création d'un groupe de 10 femmes représentantes de la coopérative parmi les membres (avec l'avis du père Noanti) et d'un attaché à la direction (Marcelin par ex.)
5. Conditions humanitaires de la mise en place du concasseur :
  - Interdiction de travailler aux enfants de -16 ans des membres de la CPC sur le chantier de concassage
  - Aménagement du temps de travail de 40 concasseuses ( détail d'organisation/mémoire)
  - Rémunération minimum des membres de la coopérative :(à voir sur mon mémoire)
    - + partie mobile en fonction de la production de son équipe
6. Condition de gestion
  - Tenue d'un livre de compte recettes/dépenses journalier, sous la responsabilité de Marcellin.
  - Tenue d'un registre de salaires des membres de la Coop CPC, nominatif. Par Marcellin
  - Chaque mois suivant un échéancier, Mr Marcelin s'engage à informer ASF de l'évolution de la CPC. En matière de production, de chiffre d'affaire réalisé, de nombre d'heures travaillées par chaque membre de la CPC, (je ferai un tableau simple à remplir manuellement et à nous scanner et à nous envoyer par mail)

7. Conditions financières de mise à disposition du concasseur d'ASF à la coopérative CPC « les casseuses de pierres de Cobly »

- ASF France propriétaire, louera 250€/mois soit ....CFA pendant 12 mois le concasseur à la coopérative CPC, qui procèdera à sa maintenance régulière chaque fin de semaine, ainsi qu'une révision complète par mois suivant les préconisations du fabricant.
- Ce loyer sera versé et conservé sur un livret d'épargne de la coopérative le 30 de chaque mois (par Mr MARCELLIN) jusqu'au terme de la première année de location. Le double de ce dépôt devra être classé et à disposition d'ASF et des 10 membres des représentants de la coopérative CPC.
- ACHAT d'un deuxième concasseur : au terme de la première année, un bilan suivant les comptes tenus par Mr Marcellin X et validé par les 10 représentantes de la CPC sera envoyé à ASF France par mail. Le bureau d'ASF donnera un avis sur l'achat et les nouvelles conventions de financement du second concasseur.

INFO :

Pour tout ce qui est organisation, de France je prendrai contact avec une personne de ma famille qui habite à Cotonou. Pour la coopérative, les calendriers, les registres, je les prendrai en charge dans leur organisation ce qui implique mon déplacement sur place .

Pour la rémunération de Marcellin, afin de limiter « les risques », il faudra prévoir un pourcentage sur les ventes et une prime de fin d'année pour réalisation de ses objectifs/ bilan prévisionnel.(tout est déjà calculé et à réadapter pour 40 travailleuses)

Dans la chartre de la coopérative il sera prévu : le temps de travail des femmes, le planning des équipes, leurs obligations (présence interdite d'enfant sur le chantier, école obligatoire jusqu'à 16 ans et l'objectif d'intégrer 40 autres femmes à la coopérative dès l'achat de 2ème machine ), l'affectation des bénéfices éventuels vers des projets :

- de construction d'espaces collectifs (salle communautaire, toilettes, douches) ;
- d'éducation, de formation ;
- de loisirs ;
- Tout ce qui peut participer au mieux vivre de ces femmes et de leurs enfants mais toujours dans un intérêt collectif.